

Association pour la Formation aux Métiers de l'Aérien (AFMAé)

Association

Chemin de la Piste BAT 385

95500 Bonneuil-en-France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Association pour la Formation aux Métiers de l'Aérien (AFMAé)

Association

Chemin de la Piste BAT 385

95500 Bonneuil-en-France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'Association pour la Formation aux Métiers de l'Aérien (AFMAé)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Association pour la Formation aux Métiers de l'Aérien (AFMAé) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 août 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 août 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce ne figure pas dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

En application de la loi, nous vous signalons que contrairement aux dispositions de l'article 14 de vos statuts, le présent rapport n'a pas été mis à la disposition des membres dans les délais prévus, car le conseil d'administration de votre association a arrêté les comptes au 31 décembre 2019 ce jour ; en conséquence, nos rapports ont été émis ce même jour.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 27 août 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Pierre-François ALLIOUX

Bilan actif

Document fin d'exercice

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311218
Capital souscrit non-appelé (I) Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles	397 096.45	297 153.28	99 943.17	121 907.68
Frais d'établissement				
Frais de développement	64 225.20	64 225.20		
Concessions, brevets, droits simil	149 539.52	111 177.16	38 362.36	34 893.70
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles	183 331.73	121 750.92	61 580.81	87 013.98
Immobilisations corporelles	11 912 746.85	4 913 397.03	6 999 349.82	4 897 431.89
Avances et acomptes sur immos				
Terrains				
Constructions	4 322 234.19	1 037 924.94	3 284 309.25	3 601 683.74
Installations techn., mat., outil	6 725 756.49	3 174 695.89	3 551 060.60	1 191 296.89
Autres immob. corporelles	864 756.17	700 776.20	163 979.97	104 451.26
Immobilisations en cours	40 308.00		40 308.00	22 790.00
Immos corporelles en cours	40 258.00		40 258.00	
Avances & acomptes	50.00		50.00	50.00
Immos incorporelles en cours				22 740.00
Immobilisations financières	54 938.55		54 938.55	51 491.30
Participations selon mise en équ.				
Autres participations				
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés	21 130.88		21 130.88	21 130.88
Prêts				
Autres immob. financières	33 807.67		33 807.67	30 360.42
TOTAL II	12 405 089.85	5 210 550.31	7 194 539.54	5 093 620.87
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.	137 059.89		137 059.89	96 779.77
Avances & acomptes versés/com.	137 059.89		137 059.89	96 779.77
Créances	4 299 385.94	121 221.42	4 178 164.52	4 105 589.72
Clients et comptes rattachés	2 475 864.89	121 221.42	2 354 643.47	2 573 594.15
Autres créances	1 823 521.05		1 823 521.05	1 531 995.57
Capital souscrit appelé non versé				
Divers	1 087 745.23		1 087 745.23	3 235 052.81
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 087 745.23		1 087 745.23	3 235 052.81
Charges constatées d'avance	291 190.37		291 190.37	104 212.53
Charges constatées d'avance	291 190.37		291 190.37	104 212.53

Impression provisoire

AFMAE
Formation
Chemin de la Piste
Bât 385 - CS 90051
95502 BONNEUIL-EN-FRANCE Cedex

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 40989592700021
NAF (APE) 8532Z
N° Identifiant FR72409895927
Période du 01/01/19
au 31/12/19
Tenue de compte : EURO

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311218
TOTAL III	5 815 381.43	121 221.42	5 694 160.01	7 541 634.83
Frais d'émission d'emprunt à étaler Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembours. d'obligations (IV) Primes de rembours. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V) Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	18 220 471.28	5 331 771.73	12 888 699.55	12 635 255.70

Bilan passif

Document fin d'exercice

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311218
-------------------	--	--	----------------	-----------

Capital social ou individuel

Capital social ou individuel

Primes d'émission, de fusion

Primes d'émission, de fusion

Ecart de réévaluation

Ecart de réévaluation

Réserves

Réserve légale

Rés. statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

159 006.90 **159 006.90**

159 006.90 159 006.90

Report à nouveau

Report à nouveau

889 317.56 **287 913.91**

889 317.56 287 913.91

Résultat de l'exercice

Résultat de l'exercice

21 403.11 **601 403.65**

21 403.11 601 403.65

Subventions d'investissement

Subventions d'investissement

5 926 341.45 **3 721 731.70**

5 926 341.45 3 721 731.70

Provisions réglementées

Provisions réglementées

TOTAL (I)

6 996 069.02 **4 770 056.16**

Produits émissions titres particip.

Produits émissions titres particip

Avances conditionnées

Avances conditionnées

TOTAL (II)

Provisions pour risques

Provisions pour risques

81 000.00 **57 000.00**

81 000.00 57 000.00

Provisions pour charges

Provisions pour charges

101 067.08

101 067.08

TOTAL (III)

81 000.00 **158 067.08**

Emprunts obligataires convertibles

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Autres emprunts obligataires

Impression provisoire

Bilan passif

Document fin d'exercice

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311218
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			1 160 559.00	2 114 840.00
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			1 160 559.00	2 114 840.00
Emprunts et dettes financ. divers			270.00	270.00
Emprunts et dettes financ. divers			270.00	270.00
Avanc. & cptes reçus/com en cours				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			2 753 335.36	2 021 101.07
Dettes fourniss. & cptes rattachés			2 753 335.36	2 021 101.07
Dettes fiscales et sociales			1 776 541.83	3 069 758.23
Dettes fiscales et sociales			1 776 541.83	3 069 758.23
Dettes sur immo. et cptes rattachés				134 494.00
Dettes sur immo. & cptes rattachés				134 494.00
Autres dettes			118 563.34	97 406.46
Autres dettes			118 563.34	97 406.46
Produits constatés d'avance			2 361.00	269 262.70
Produits constatés d'avance			2 361.00	269 262.70
TOTAL (IV)			5 811 630.53	7 707 132.46
Ecarts de conversion passif (V)				
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			12 888 699.55	12 635 255.70

Impression provisoire

Détail des postes		Au 311219	Au 311218
CHARGES D'EXPLOITATION			
Coût d'achat des marchandises			
Achats de marchandises			
Variations de stocks de march.			
Consommation exercice /tiers		5 293 638.70	6 093 120.80
Achats matières premières		36 583.23	984.00
Achats autres approvisionnements		14 064.89	13 049.21
Variation de stocks Mat./approv.			
Autres achats et charges externes		5 242 990.58	6 079 087.59
Impôts, taxes et vers. assimilés		155 923.16	113 095.50
Impôts, taxes et vers/ assimilés		155 923.16	113 095.50
Charges du personnel		3 186 593.13	2 582 702.02
Salaires et traitements		2 262 411.94	1 810 886.24
Charges sociales		924 181.19	771 815.78
Dotations aux amortis. & provisions		922 185.87	904 385.54
Amort. sur immobilisations		862 653.98	633 705.86
Provis. sur immobilisations			129 047.20
Provis. sur actif circulant		35 531.89	113 759.32
Amort. pour risque et charges		24 000.00	27 873.16
Autres charges		99 002.80	84 797.84
Autres charges		99 002.80	84 797.84
TOTAL I		9 657 343.66	9 778 101.70
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)			
Quotes-parts résultats/op comm.			
CHARGES FINANCIERES (III)			
Dot. aux amort. & aux provisions		18 208.22	
Intérêts et charges assimilées		18 208.22	
Différences négatives de change			
Charges nettes/cess. mob. de plac.			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			
Sur opérations de gestion		143 560.77	83 672.12
Sur opérations en capital		14 801.26	79 887.19
Dotations aux amort. & provis.		128 759.51	3 784.93
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)			
Partic. salariés Expansion			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)			
Impôts sur les bénéfices		2 914.00	129 553.00
		2 914.00	129 553.00
Solde créditeur			
Bénéfice		21 403.11	601 403.65
		21 403.11	601 403.65
TOTAL GENERAL (CHARGES)		9 843 429.76	10 592 730.47

Impression provisoire

Détail des postes		Au 311219	Au 311218
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Montant net Chiffre d'affaires (A)		2 705 258.98	4 146 584.03
Ventes de marchandises			
Production vendue (B&S)		2 705 258.98	4 146 584.03
Autres produits d'exploitation (B)		6 284 630.43	5 751 102.39
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		5 997 882.40	5 712 873.82
Reprise /prov. & transferts charge		271 511.34	18 480.95
Autres produits		15 236.69	19 747.62
TOTAL (A+B)		8 989 889.41	9 897 686.42
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)			
Quotes parts résultat/op. comm.			
PRODUITS FINANCIERS (III)		0.44	816.98
De participations			
D'autres valeurs mobil. & créances			
Autres intérêts et produits assim.		0.44	816.98
Reprise/provis. & transf. charges			
Différ. positives de change			
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.			
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)		853 539.91	694 227.07
Sur opérations de gestion		11 582.85	30 607.30
Sur opér. de capital, cess. actifs		65 000.00	20 000.00
Sur opér. de capital, subv. d'inv.		776 957.06	643 619.77
Autres opér. de capital			
Reprises/prov. & transf.de charges			
Solde débiteur			
Perte			
TOTAL GENERAL (PRODUITS)		9 843 429.76	10 592 730.47

Impression provisoire

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de 12 888 699,55 €, et au compte de résultat présenté sous forme de liste et dégageant un résultat bénéficiaire après impôt de 21 403,11 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, regroupant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les notes et les tableaux ci-après font parties intégrantes des comptes annuels et sont exprimés en euro comme les comptes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux dispositions du P.C.G. 1999 et du règlement 99-01 du comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

a) Règles

Les comptes de l'AFMAé ont été arrêtés en conformité du règlement ANC 2016-07 du 4 Novembre 2016, mis à jour en 2018, relatif au plan comptable général qui vient modifier le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

donnant une image fidèle du patrimoine de l'association.

b) Méthode

Aucun changement majeur dans les principes comptables utilisés pour l'établissement et la présentation des comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Faits majeurs :

CFA des Métiers de l'Aérien en région Ile-de-France

Le CFA a quitté son site historique de Massy en août 2019 pour installer son siège et son activité principale à Bonneuil-en-France dans le 95. Il a conservé son implantation au sud de la région Ile-de-France à Toussus-le-Noble dans le 78, en faisant de ce site un site autonome.

Pour mener à bien ces projets, le CFA a acquis, au cours de l'exercice, des matériels et outillage pédagogiques, du mobilier, des équipements informatiques pour un montant total de 2 982 577,70 €.

Ces investissements ont été financés par une subvention de la Région à hauteur de 1 489 267,02 €, par de la taxe d'apprentissage à hauteur de 831 055,51 € et par les collectivités territoriales et les branches à hauteur de 662 255,17 €

Le nombre d'apprentis en moyenne sur l'année augmente de 14% par rapport à celui de 2018 pour s'établir à 556 apprentis. Le nombre d'heures réalisé est lui aussi en augmentation, de 3,90%.

Le CFA a perçu une subvention de 558 000 € de la part de la SPP du Transport Aérien, au titre de la fongibilité des fonds « professionnalisation », soit 258 000 € de plus que sur l'exercice précédent.

La Région Ile-de-France a modifié son taux de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2019 pour le porter à 0%. En 2018, le CFA avait perçu une subvention de 588 000€ sur l'exercice.

En octobre 2018 le CFA a reçu une subvention de 79 860 € de la part du GIFAS pour le projet de création de filière de formation aéronautique et spatiale en Guyane. Une dépense en 2019 de 8 200,92 € a été enregistrée en produit sur ce projet.

En novembre 2018 le CFA a reçu une avance de subvention de 28 834 € sur les 72 085 € contractualisés de la part du Programme Erasmus +, pour la réalisation du projet PLANE : Promotion of Learning in Aviation Technology networks in Europe. Ces fonds devront être utilisés d'ici fin août 2020. Une dépense de 50 363,24 € été initiée en 2019 sur ce projet.

L'AFMAé a perçu en septembre 2017, par ailleurs, une subvention de 240 000€ d'une fondation, utilisée à hauteur de 126 833 € sur les exercices antérieurs par l'AFMAé et le CFA et le solde soit 113 167 € sur l'exercice 2019 (80 964,25 € par l'AFMAé et 32 202,75 € par le CFA). Il s'agissait de fonds dédiés pour l'essentiel au projet « Diversit'Air », dont les actions ont eu pour objectifs de faire connaître notre association, notamment notre projet d'implantation en nord de la région parisienne, et de favoriser l'accès de nos formations aux personnes qui en sont éloignées en leur proposant, notamment, des préparations au bac.

Le montant de taxe d'apprentissage collecté en 2019 augmente de près de 11% par rapport à 2018 pour s'établir à 5 273 057,31 € en 2019.

Le montant de taxe d'apprentissage nécessaire sur l'exercice pour couvrir les charges, nettes des autres produits, s'élève à 5 215 926,54 €. Il augmente de 596 452,43 € par rapport à celui de 2018.

Un report de taxe d'apprentissage de 1 028 390,48 € est enregistré au titre de l'exercice. Il représente environ 2 mois de fonctionnement. Il permettra, pour partie, de faire face au besoin de trésorerie que va générer les nouvelles modalités de financement de l'apprentissage à partir du 1^{er} janvier 2020.

Autres activités que l'apprentissage

L'activité formation continue diminue de 26% en termes de nombre d'heures stagiaires vendu pour une baisse du chiffre d'affaires de 33% (2 532 k€ en 2019, 3 802 k€ en 2018).

La baisse s'explique principalement par la diminution de près de 94% de la formation CQP PNC pour notre partenaire principal (- 65 000 h apprenants).

Il est à noter une augmentation de 79% des prestations de formation CQPM (+14 000 h apprenants).

Le résultat de l'AFMAé est bénéficiaire de 24 317,11 € avant impôt.

Toutes activités confondues, les charges de l'association, hors impôt, baissent très légèrement de 43 k€ pour une baisse d'activité de 9% (en heures apprenants).

Il est à noter les variations significatives suivantes :

- une augmentation de 58 k€ des achats de fournitures et consommables pédagogiques liés aux formations CQPM,
- une baisse de 85 k€ de la sous traitance pédagogique au profit du CFA ECR liée à la formation MC AT,
- une baisse de 111 k€ des charges de location immobilières (hangars 104/105 et salles de cours pour formation CQP PNC),
- une baisse de 102 k€ des charges de maintenance multi-technique suite à la résiliation du contrat avec Vinci,
- une augmentation de 70 k€ des charges d'honoraires liées au frais de signature du bail sur Bonneuil-en-France,
- une augmentation de 168 k€ des charges de communication, essentiellement tournée au profit de l'apprentissage,
- une baisse de 340 k€ des charges de prérecrutement nécessaire à une prestation de service proposée à nos clients mais qui n'a pas vendue en 2019,
- une augmentation des charges de personnels (+500 k€) compensée par la baisse des charges de personnels mis à disposition (-239 k€) et des charges d'honoraires de formateurs (-218 k€). L'augmentation effective compte tenu de ses compensations est de 48 k€,
- le versement d'indemnités de licenciement à hauteur de 18 k€, compensée par une reprise de provision de 17 k€,
- le versement de mois de préavis non effectué à Pôle Emploi dans le cadre des licenciements CSP à hauteur de 19 k€,

- les double loyers de Massy d'août et septembre 2019 pour 84 k€, compensés par la reprise de provision de même montant,
- une valeur nette des éléments d'actifs mis au rebut pour 129 K€ compensés par la reprise de provision de même montant ,
- le versement de primes de déménagement à hauteur de 61,5 k€,
- une augmentation des charges de communication tournée principalement sur l'activité apprentissage à hauteur de 178 k€,
- une augmentation des amortissements de 220 k€ liés à l'augmentation de nos acquisitions compensées par des reprises de subvention ,
- une provision pour risque prud'hommel de 24 k€

Au niveau bilan, nous constatons :

- des mises au rebut d'immobilisations totalement amorties pour une valeur brute de 2,1 M€,
- des sorties de subventions totalement amorties pour une valeur brute de 1,9 M€.

Bail à construction :

Le 25/09/2018, AFMAé avait conclu avec ADP un bail commercial en état futur d'achèvement sous condition suspensive d'une durée de 30 ans.

ADP a développé un Programme de Construction, validé par l'AFMAé, prévoyant, après démolition de partie des ouvrages existants sur un terrain proche de l'aéroport du Bourget, la réhabilitation des différents ouvrages et la construction de nouveaux bâtiments, devant comprendre après achèvement :

- un premier bâtiment dit bâtiment « Alvéoles », comprenant la construction d'un nouveau bâtiment de formation et administratif, adossé au bâtiment existant des « Alvéoles » qui sera réhabilité pour réaliser des salles de classes et sanitaires ;
- un second bâtiment dit bâtiment « Thalès », comprenant la réhabilitation d'un ancien hangar d'entretien d'avion, transformé en salle d'entraînement avec salles de classes et blocs sanitaires en mezzanine ;
- une zone de stationnement pouvant recevoir 350 véhicules légers, comprenant une zone de recharge pour véhicules électriques (capacité 20 places), ainsi qu'un abri « motos » et un abri « vélos »,

Le reste du terrain comprenant des aménagements paysagers en bordure et la reprise d'un bassin tampon de rétention des eaux pluviales équipés d'un séparateur d'hydrocarbure et des noues paysagées permettant l'infiltration des eaux pluviales.

La réalisation de la condition suspensive est intervenue par l'expiration des délais de recours en annulation contre le Permis de Construire et de retrait et l'absence dans ces délais de tous recours en annulation et de retrait à l'encontre dudit arrêté de permis de construire.

Le loyer initial annuel Hors Taxe est de 416.667,00 €. Le loyer sera indexé, à la hausse comme à la baisse à chaque date anniversaire de la date de mise à disposition des locaux loués

telle que prévue à l'article 4.1 des présentes en fonction de l'Indice des loyers des activités tertiaires publié trimestriellement par l'INSEE.

Conclusion d'un bail commercial portant sur le bâtiment 101 à Toussus-Le-Noble

Conclusion le 20 août 2019 avec ADP d'un bail commercial portant sur le bâtiment 101 à Toussus-Le-Noble.

Le bail est consenti et accepté pour une durée de douze années entières et consécutives qui commencent à courir à la date de la livraison des locaux soit le 20 août 2019.

Loyer annuel : 118 K€ H.T. / an.

Tableau de suivi des subventions :

Ci-dessous un tableau qui permet de suivre les subventions d'investissement ou de fonctionnement reçues toujours en cours à la date de clôture.

Libellé	Etablissement comptable	Nature	Montant accordé	Montant versé	Montant consommé	Solde au 31/12/2019 (+ débit / - crédit)	Montant non versé, non consommé
Région idf Laboratoire avionique	CFA	Investissement	189 315 €	129 997 €	129 997 €	0 €	59 318 €
Région idf Acquisition équipements pédagogiques	CFA	Investissement	234 035 €	187 228 €	224 623 €	37 395 €	9 412 €
Erasmus Inno 66	AFMAé	Investissement	51 974 €	5 118 €	51 974 €	46 856 €	0 €
Région idf Travaux Toussus	CFA	Investissement	518 400 €	111 974 €	0 €	-111 974 €	406 426 €
Région idf Equipements pédago et mob Toussus	CFA	Investissement	229 320 €	48 157 €	87 739 €	39 582 €	141 581 €
Région idf Equipements pédago et mob Bonneuil	CFA	Investissement	1 894 491 €	397 843 €	1 401 528 €	1 003 685 €	492 963 €
Roissy Pays de France Equipements pédago et mob Bonneuil	CFA	Investissement	150 000 €		120 000 €	120 000 €	30 000 €
Dept des Yvelines Equipements pédago et mob Toussus	CFA	Investissement	130 000 €		72 955 €	72 955 €	57 045 €
Erasmus Plane	CFA	Fonctionnement	72 085 €	28 834 €	50 363 €	21 529 €	21 722 €
Gifas pour projet Ariane	CFA	Fonctionnement	79 860 €	79 860 €	8 201 €	-71 659 €	
Région Ile-de-France Subv de fonctionnement solde 2018	CFA	Fonctionnement	14 401 €	0 €	14 401 €	14 401 €	
Région Ile-de-France Aide forfaitaire 2018 2019	CFA	Fonctionnement	113 300 €	75 456 €	113 300 €	37 844 €	
Région Ile-de-France Aide forfaitaire 2019 2020	CFA	Fonctionnement		100 168 €		-100 168 €	
Région Réunion subv MC AT 2017/2018	CFA RUN	Fonctionnement	121 126 €	62 243 €	121 126 €	58 883 €	

Valeurs mobilières de placements :

Les valeurs mobilières de placements, s'il y en a, correspondent à des sicav monétaires ne générant aucun risque de perte.

La gestion des valeurs mobilières de placements s'effectue suivant la méthode du « premier entré, premier sorti ».

Leur valorisation au bilan correspond à leur coût d'acquisition. Aussi, compte tenu des derniers prix du marché connus à la clôture des comptes, la plus-value latente est estimée est nulle.

Charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles

Elles sont composées principalement :

- de dotations supplémentaires aux amortissements à hauteur de 128 759,51 € sur les immobilisations mises au rebut cette année et qui n'étaient pas totalement amorties. Une provision enregistrée l'année dernière pour couvrir ce risque a été reprise cette année neutralisant l'impact sur le résultat.
- charges sur exercices antérieurs pour un montant de 14 792,39 €

Produits exceptionnels

Ils sont principalement composés :

- la quote-part de subventions d'investissements virée au compte de résultat pour un montant de 776 957,06 €
- de la cession d'un actif à hauteur de 65 000,00 €
- de produits sur exercices antérieurs d'un montant de 11 572,55 €

Montant des honoraires de commissaires aux comptes

Conformément au nouveau règlement de l'ANC 2016-07 du 4-11-2016, il est indiqué, ci-dessous, pour chaque commissaire aux comptes, le montant des honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice, ainsi que la nature de la prestation :

Deloitte et Associés 18 700 € HT + 2 408,40 € de tva non récupérable comptabilisés au titre de la certification des comptes de l'exercice.

Evènement postérieur à la clôture des comptes :

L'épidémie de Covid-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 significatif qui ne donne pas lieu à des ajustements des montants comptabilisés au 31 décembre 2019 compte-tenu de sa survenance en Europe au 1er trimestre 2020.

Dans le respect des consignes sanitaires, le CFA a dû fermer ses locaux entre le 16 mars et le 11 mai 2020 mais il a assuré une continuité pédagogique de la plupart de ses formations en mettant en place la formation en distanciel. L'ensemble des salariés du CFA a pu télétravailler.

A la date d'arrêté des comptes le 27 août 2020, l'AFMAé anticipe qu'un impact sur le chiffre d'affaires 2020 de la formation continue est à prévoir de l'ordre de - 50%.

Les opérateurs de compétences ont toutefois maintenu le financement des contrats d'apprentissage pendant la période de crise sanitaire.

Afin de faire face à cette situation, l'AFMAé a initié un plan d'actions reposant sur les mesures de soutien immédiates aux entreprises mises en place par l'Etat français, comprenant notamment des demandes de report de charges sociales et fiscales et la mise en place de l'activité partielle pour ses activités autres que l'apprentissage. Par ailleurs, l'AFMAé travaille actuellement sur un plan d'économie, sur de nouvelles pratiques pédagogiques et sur d'éventuelles nouvelles formations pour maintenir son outil.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 27 août 2020 selon le principe de continuité d'exploitation,

l'AFMAé considérant que ses besoins de trésorerie, sur un horizon de douze mois, seront couverts par les excédents des années précédentes et les mesures mises en place indiquées ci-dessus.

NOTES SUR LE BILAN

1. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue, de manière linéaire.

Depuis le 1er juillet 2013, les immobilisations sont amorties dès leur date d'acquisition et non plus à partir du 1er jour de l'exercice suivant celui de leur acquisition.

La dotation aux amortissements de l'exercice est enregistrée dans le compte 681000

Aucune valeur résiduelle identifiable et/ou chiffrable ne peut être attribuée aux immobilisations dans l'état actuel de nos connaissances, notre structure n'ayant pas une stratégie de revente régulière de ses biens et matériels.

L'évaluation des immobilisations à l'inventaire est effectuée à leur valeur nette comptable.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants:

Type d'immobilisations	Mode	Taux
Aménagements constructions: structure	L	4%
Aménagements constructions: électricité, plomberie, menuiserie	L	7%
Aménagements constructions: ravalement, amélioration, étanchéité	L	10%
Installations et matériels pédagogiques	L	10 à 20%
Agencements, aménagements liés: structure	L	4%
Agencements, aménagements liés: électricité, plomberie, menuiserie	L	7%
Agencements, aménagements liés: ravalement, amélioration, étanchéité	L	10%
Matériels de transport	L	20%
Matériels de bureau et informatique	L	20 à 30%
Mobiliers	L	10 à 20%

1.1 Tableau de variation des immobilisations

Type d'immobilisations	Valeur brute au 01/01/2019	Acquisitions	Cessions / Rebut	Régule fiscale	Reclassement	Valeur brute au 31/12/2019
Frais recherche études développement	64 225,20					64 225,20
Concessions, brevets, licences	134 752,92	22 740,00	-7 953,40			149 539,52
Autres immo. Incorporelles	183 331,73					183 331,73
Immobilisations incorporelles en cours	22 740,00				-22 740,00	0,00
Total immobilisations incorporelles	405 049,85	22 740,00	-7 953,40	0,00	-22 740,00	397 096,45
Aménagements constructions sur sol d'autrui	5 390 326,31		-1 068 092,12			4 322 234,19
Installations et matériels pédagogiques	4 598 064,13	2 851 030,23	-723 337,84			6 725 756,49
Agencements, aménagements liés						0,00
Matériels de transport	12 387,46					12 387,46
Matériels de bureau et informatique	563 356,88	15 788,79	-80 804,56			498 341,11
Mobilier	117 491,61	7 656,00	-66 207,85			58 939,76
Autres immobilisations corporelles	447 630,42	45 104,68	-197 647,26			295 087,84
Immobilisations corporelles en cours	50,00	40 258,00				40 308,00
Total immobilisations corporelles	11 129 306,82	2 959 837,70	-2 136 089,63	0,00	0,00	11 953 054,86
Autres titres de participations	0,00					0,00
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	21 130,88					21 130,88
Dépôts et cautionnements versés	30 360,42	29 587,25	-26 140,00			33 807,67
Total immobilisations financières	51 491,30	29 587,25	-26 140,00	0,00	0,00	54 938,55
Total des immobilisations	11 585 847,97	3 012 164,95	-2 170 183,03	0,00	-22 740,00	12 405 089,86

1.2. Tableau de variation des amortissements et des provisions des immobilisations

Immobilisations corporelles et incorporelles	Amort. Cumulés au 01/01/19	Augmentation	Régule fiscale	Diminution	Amort. Cumulés au 31/12/19
Frais recherche Etudes Développement	64 225,20				64 225,20
Concessions, brevets, licences	99 859,22	19 271,34		7 953,40	111 177,16
Autres immobilisations incorporelles	96 317,75	25 433,17			121 750,92
Aménagements constructions sur sol d'autrui	1 788 642,57	314 712,93		1 068 092,12	1 035 263,38
Installations et matériels pédagogiques	3 406 767,23	491 266,50		723 337,84	3 174 695,89
Agencements, aménagements liés	0,00				0,00
Matériels de transport	5 314,73	2 477,49			7 792,22
Matériels de bureau et informatique	474 426,47	52 798,20		80 804,56	446 420,11
Mobilier	64 457,27	37 910,78		66 207,86	36 160,19
Autres immobilisations corporelles	363 169,45	47 543,07		197 647,29	213 065,23
Total	6 363 179,89	991 413,48	0,00	2 144 043,07	5 210 550,30

Les amortissements (colonne augmentation) comprennent 128 759,51€ d'amortissements exceptionnels liés à la mise au rebut d'immobilisations. Ces amortissements exceptionnels avaient été provisionnés en 2018 à hauteur de 129 047,20€. Cette provision a été reprise sur l'exercice. La colonne diminution correspond à la reprise des amortissements des immobilisations mises au rebut sur l'exercice.

2. Les subventions d'investissements

2.1. Tableau de variation des subventions

Type d'immobilisations	Valeur brute au 01/01/19	Augmentation	Régule fiscale	Diminution	Valeur brute au 31/12/19
Frais recherche études développement	64 225,20				64 225,20
Concessions, licences, brevets	134 752,92	22 740,00		-7 953,40	149 539,52
Autres immobilisations incorporelles	120 019,90				120 019,90
Aménagements constructions sur sol d'autrui	4 023 037,26			-915 643,09	3 107 394,17
Installations et matériels pédagogiques	4 529 535,07	2 851 030,23		-686 337,86	6 694 227,44
Agencements, aménagements liés	0,00				0,00
Matériels de transport	0,00				0,00
Matériels de bureau et informatique	564 313,71	15 788,79		-80 804,57	499 297,93
Mobilier	90 793,78	7 656,00		-66 125,63	32 324,15
Autres immobilisations corporelles	433 427,04	45 104,68		-197 647,26	280 884,46
Immobilisations corporelles en cours		40 258,00			40 258,00
Dépôts et cautionnements versés	340,00			-340,00	0,00
Total	9 960 444,89	2 982 577,70	0,00	-1 954 851,81	10 988 170,78

Les diminutions de subventions sont liées, à hauteur de 1 917 511,81€, aux immobilisations mises au rebut et, à hauteur de 37 000€, à la cession d'un avion PA 28 acquis en 2003

2.2. Tableau de variation des subventions d'investissements inscrites au compte de résultat

Type d'immobilisations	Valeur brute au 01/01/19	Augmentation	Régule fiscale	Diminution	Valeur brute au 31/12/19
Frais de recherches Etudes développement	64 225,20				64 225,20
Concessions, licences, brevets	99 859,26	19 271,34		-7 953,40	111 177,20
Autres immobilisations incorporelles	75 572,32	12 770,80			88 343,12
Aménagements constructions sur sol d'autrui	1 653 535,68	242 958,96		-915 643,09	980 851,55
Installations et matériels pédagogiques	3 352 356,89	487 312,16		-686 337,86	3 153 331,19
Agencements, aménagements liés	0,00				0,00
Matériels de transport	0,00				0,00
Matériels de bureau et informatique	465 771,09	52 798,19		-80 804,57	437 764,71
Mobilier	52 275,24	35 249,22		-66 125,63	21 398,83
Autres immobilisations corporelles	356 569,81	45 815,19		-197 647,26	204 737,74
Dépôt de garantie	0,00	340,00		-340,00	0,00
Provision 2018 pour reprise de subv complémentaire exceptionnelle	118 547,91	-118 547,91			0,00
Total	6 238 713,19	777 967,95	0,00	-1 954 851,81	5 061 829,34

Comparaison heures jeunes 2019/2018	Réalisées 2019	Réalisées 2018
Heures afférentes	460 356	503 301
Total	460 356	503 301

Structure financière des immobilisations	Total VNC	%
Immos nettes 2019	-7 194 539,54	
Subventions nettes 2019	4 206 893,91	58,47
Quote-part financée par de la taxe d'apprentissage	1 719 447,54	23,90
Emprunt auprès des établissements de crédits (1)	1 160 559,00	16,13
Quote-part financée par l'organisme gestionnaire	0,00	0,00
Total (2)	-107 639,09	98,50

1) Emprunt contracté fin 2018 pour le financement d'une partie des hangars s' amorti à partir du 01/01/2019 générant un écart sur fonds de roulement de 8 458 € au 31/12/2019

(2) Les - 116 097,09 € d'immos nettes restantes non couvertes par des subventions portent sur :

- les dépôts et cautionnements versés pour un montant de - 33 807,67€
- les immos financières à hauteur de - 21 130,88 €
- les avances versés commandes d'immobilisations pour - 50 €
- les immos de l'OG non financés par des subventions à hauteur de - 61 107,75 €

3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu

3.1. Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montants bruts	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	21 130,88	472,75	20 658,13
Autres immobilisations financières	33 807,67		33 807,67
Créances clients (1)	2 475 864,89	2 475 864,89	
Personnel et comptes rattachés	13 599,40	13 599,40	
Sécurité sociale et autres organismes	0,00	0,00	
Etat	192 409,48	192 409,48	
Produits à recevoir	0,00	0,00	
Fournisseurs débiteurs	399 744,25	399 744,25	
Autres (2)	1 355 107,17	1 355 107,17	
Charges constatées d'avance	291 190,37	291 190,37	
Total actif	4 782 854,11	4 728 388,31	54 465,80

(1) Les créances clients sont provisionnées à hauteur de 121 221,42 euros au 31/12/2019 par le biais du compte correspondant à l'actif. Cette provision intègre une dotation complémentaire de 35 531,89 euros et d'une reprise de 30 715,78 euros. Les créances clients sont constituées à hauteur de 34 038,39 € de clients créditeurs.

(2) ce poste intègre des subventions à recevoir de 1 314 812,83 €

3.2. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montants bruts	Moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes émis crédit	1 160 559,00	91 879,68	306 244,43	762 434,89
Emprunt et dettes	270,00	270,00		
Fournisseurs et comptes rattachés (1)	2 753 335,36	2 753 335,36		
Personnel et comptes rattachés	3 278,75	3 278,75		
Congés payés	24 870,02	24 870,02		
Sécurité sociale et autres organismes	155 065,40	155 065,40		
Etat	467 591,24	467 591,24		
Autres dettes (2)	1 044 698,36	1 044 698,36		
Compte de régularisation				
Autres produits constatés d'avance	2 361,00	2 361,00		
Subventions perçues d'avance (3)	199 601,40	199 601,40		
Taxe perçue d'avance				
Total	5 811 630,53	4 742 951,21	306 244,43	762 434,89

(1) Ce poste intègre des fournisseurs débiteurs, pour un montant de 228 499,27 €.

(2) Ce poste se compose des Clients créditeurs, du report de TA et des subvention d'exploitation divers organismes

(3) ce poste intègre des avances de subventions d'investissement reçues de la région Ile-de-France à hauteur de 111 974,40 €

4. TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature	au 01/01/2019	Dotations	Reprises	au 31/12/2019
Provision pour risques et charges d'exploitation (2 risques prud'hommaux)	57 000,00	24 000,00	0,00	81 000,00
Provision pour charges d'indemnités de licenciement	17 191,88	0,00	17 191,88	0,00
Provision pour charge de loyer sur site inoccupé	83 875,20	0,00	83 875,20	0,00
Total	158 067,08	24 000,00	101 067,08	81 000,00

5. ENGAGEMENTS SOCIAUX: INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

L'évaluation des indemnités de départs à la retraite a été réalisée en application de la recommandation CNC de Novembre 2013: les principes de la norme IAS 19 ont été suivis, en appliquant la méthode de calcul des unités de crédit projetées avec prorata au terme ("Projected Unit Credit parate"). Cette méthode est la méthode préférentielle de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cas d'engagements dont le versement est soumis à une condition de présence du salarié à la date de versement (IAS19 §67)

Les calculs ont été effectués en tenant compte de la Convention Collective des organismes de formation qu'applique l'AFMAé

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des paramètres utilisés pour le calcul :

Hypothèses générales

Paramètres	31/12/2019
Age de départ à la retraite	65 ans
type de départ	Départ volontaire
Taux de charges sociales	Cadre: 55% Non cadre: 47%
Taux de revalorisation des salaires	2,50%
Table de turn-over	Voir ci-dessous
Assiette de l'indemnité	Salaire yc part variable
* Taux d'actualisation	0,80%
Table de survie	TFTH 2000-2002 avec décalages d'âge

* Taux IBOXX des entreprises notées AA avec une maturité supérieure à 10 ans au 31/12/2019

Turn over

La table de turnover a été calibrée afin de correspondre au taux moyen de 2.75% observé sur les 3 dernières années

Tranches d'âges (années)	Taux de turn-over annuel 2019
< 20 ans	13,97%
[20 ; 25 [12,97%
[25 ; 30 [10,98%
[30 ; 35 [8,98%
[35 ; 40 [7,98%
[40 ; 45 [5,99%
[45 ; 50 [4,99%
[50 ; 55 [2,99%
[55 ; 60 [1,00%
≥ 60	0,00%

Aucune provision pour indemnités de fin de carrière des salariés n'est enregistrée dans les comptes

Toutefois l'évaluation de ces indemnités, suivant les modalités décrites ci-dessus, s'élève à **128 181 €** au 31/12/2019.

6. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31/12/2018	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Capital					
Réserve légale					
Autres réserves	159 007				159 007
Report à nouveau	287 914	601 404			889 318
Résultat de l'exercice	601 404		21 403	601 404	21 403
Subvention d'investissement	3 721 731		4 937 430	2 732 820	5 926 341
Total	4 770 056	601 404	4 958 833	- 3 334 224	6 996 069

AFMAé
56, Rue de Vilgénis
91300 MASSY

7. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF/PASSIF

7.1. Etat des produits à recevoir et charges à payer

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montants
Créances clients & comptes rattachés (FAE)	1 173 145,82
Autres créances	262 405,00
	1 435 550,82

Montants des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montants
Intérêts courus à payer sur emprunt	0,00
Fournisseurs & comptes rattachés (FNP)	528 117,47
Personnel	24 870,02
Organismes sociaux	20 086,25
Etat, Collectivité	225 169,78
Clients, avoirs à établir	13 812,00
	812 055,52

7.2. Etat des charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation (1)	291 190,37	2 361,00
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
	291 190,37	2 361,00

CALCUL DE L'EFFECTIF MOYEN ANNUEL 2019

	Nombre mensuel moyen
	Calcul
Temps complet CDI hommes	23,66
Temps complet CDI femmes	15,56
Temps partiel CDD hommes	3,54
Temps partiel CDD femmes	5,00
Temps partiel CDI hommes	0,00
Temps partiel CDI femmes	0,00
Temps complet CDD hommes	1,87
Temps complet CDD femmes	2,08
Personnel MAD hommes	6,58
Personnel MAD femmes	1,00
Total	59,29